

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 septembre 2017  
CO 115 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 74  
Votants : 84

Etaient Excusés : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

**Objet : Etude de stratégie financière de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins dans le cadre de la fusion / Demande de subvention DETR.**

VU la note de synthèse n°15/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, portant sur l'étude de stratégie financière de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins dans le cadre de la fusion et la demande de subvention DETR afférente ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 14 septembre 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel FRANCONY, Président ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a lancé une consultation auprès de 5 bureaux d'études en juin 2017 sur une prestation de service intellectuel régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics portant sur une étude de stratégie financière de la nouvelle Communauté de Communes dans le cadre de la fusion et notamment transferts de compétences, recherche d'économies et d'optimisation dans l'exercice des compétences, contributions financières des usagers, des communes et de la Communauté de Communes ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 septembre 2017  
CO 115 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Etude de stratégie financière de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins dans le cadre de la fusion / Demande de subvention DETR.**

ATTENDU qu'au terme de l'analyse comparative des offres, celle du Bureau d'Etudes SPQR a été pressentie pour la somme globale de 24 950€ HT ;

CONSIDERANT qu'une subvention sur la dotation DETR 2017 pourrait être attribuée ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE l'opération « étude de stratégie financière de la nouvelle Communauté de Communes dans le cadre de la fusion » et notamment la dépense qui s'élève à la somme de 24 950 € HT ;

2 / ADOPTE le plan de financement de l'opération comprenant :

- En dépenses : TOTAL = 24 950 € HT et 29 940€ TTC
- En recettes : DETR (40%)  
Auto-financement du solde

3 / SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux au taux le plus élevé possible ;

4 / S'ENGAGE à couvrir le solde non couvert par la subvention ;

5 / S'ENGAGE à ne pas lancer l'opération jusqu'à réception de l'avis de dossier complet ;

6 / AUTORISE le Président ou un Vice-Président en cas d'empêchement à signer toutes les pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

